

*Fiche technique*

## P.EFT700

# PATE ALUMINIUM MIROIR

### NATURE DU PRODUIT :

Concentré d'aluminium dans une résine organique à base d'un pigment spécial caractérisé par des lamelles extrêmement fines et minces, lui conférant une brillance remarquable associée à un indice de flottement élevé.

### CHAMPS D'APPLICATION :

Finitions intérieures et extérieures de haute qualité.

La pâte **P.EFT700** est une alternative valable à la **série EFT** pour les finitions directes 2K sur plastique et métal avec un effet réfléchissant élevé.

Afin d'optimiser les propriétés de couleur et d'effet métallique, la pâte doit être utilisée uniquement dans les résines **K.374**, **K.922**, **K.772** et **K.773**. Pour une utilisation sur d'autres convertisseurs, et pour recevoir les informations correspondantes, contacter le laboratoire R&D de Vernici Caldart.

### MODES D'UTILISATION :

En fonction de la nature du support et des performances requises, choisir le convertisseur approprié et, si nécessaire, appliquer une couche préventive de primaire bicomposant **époxy série 193** ou **acrylique série 793**.

Ajouter la pâte à la résine dans les proportions suivantes :

<b>K.374 - K.922 - K.773</b>	ratio moyen 80/20	ratio max 75/25
<b>K.772</b>	ratio moyen 75/25	ratio max 75/25

Pour la coloration du **P.EFT700** seuls les pigments à haute transparence sont recommandés afin de ne pas altérer les caractéristiques de réflexion optique du pigment.

Les pâtes qui conviennent à cet effet sont les suivantes :

- Série Predisol (seulement intérieur) Max au 20% du poids
- **TP.065 TP.066 TP.037 TP.016 TP.150 TP.156** Max au 20% en poids
- **P.500 P.600 P.400 P.325** Max au 2% en poids, prémélangé avec éventuels **TP** présents dans la formulation

Pour améliorer l'effet esthétique, il est recommandé d'augmenter la dilution à 100% - 120% dans toutes les résines et d'appliquer plusieurs couches.

*Les données et les informations contenues dans cette fiche sont le résultat de notre expérience, essais et tests précis en laboratoire. Cependant, le processus de peinture étant un ensemble d'opérations indépendantes de notre volonté, elles ne constituent donc, en aucune manière, aucune forme de garantie sur l'exécution finale du cycle lui-même.*

Rév. : 09/22